

GUIDE

Contrôle Fiscal : Fichier FEC



Révision	Date	Description	Version logiciel
04	18/02/2019	Modification de la zone 4 : date effet à la place de date de saisie	V21.00.12
03	15/01/2018	Complément d'informations sur format	V21.00.05
02	07/09/2015	Ajout d'une date fin pour traitement exercice « en cours »	V18.00.04
01	20/11/2013	Originale	V16.00.06

SOMMAIRE

TEXTE DE LOI	3
FONCTIONNALITE	3
FORMAT.....	4

TEXTE DE LOI

Arrêté du 29 juillet 2013 portant modification des dispositions de l'article A. 47 A-1 du livre des procédures fiscales relatif aux normes de copies des fichiers sur support informatique

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027788276&fastPos=4&fastReqId=709407566&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>



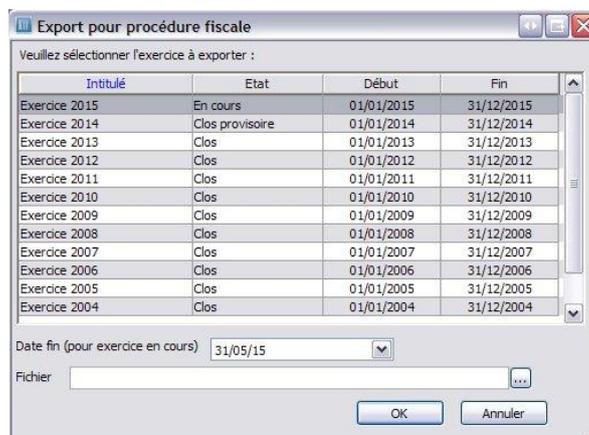
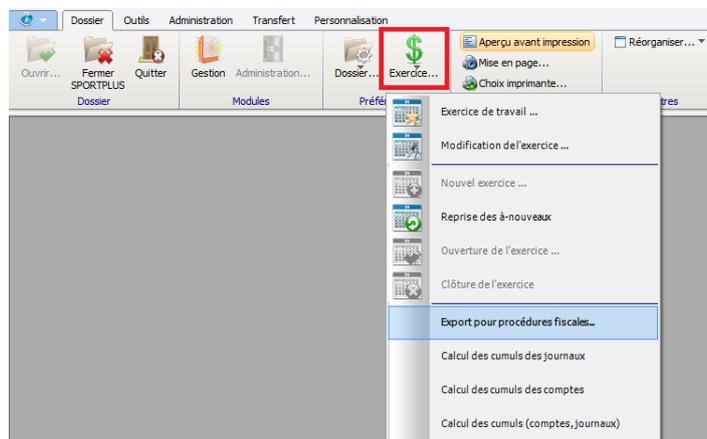
Le respect des normes définies à l'article 1er est obligatoire pour les contrôles des exercices clos à compter du 1er janvier 2013 effectués en application de l'article L. 47 A du livre des procédures fiscales. L'application de ces nouvelles normes est facultative pour les exercices clos antérieurement

FONCTIONNALITE

Export des écritures comptables d'un exercice sous forme d'un fichier à plat au format texte (*.TXT) à organisation séquentielle fixe avec « TAB » comme séparateur de zones et « Retour chariot » comme séparateur des enregistrements.

Le premier enregistrement contient le nom du champ (cf. tableau du format détaillé ci-dessous)

Fonctionnalité accessible dans le module « Administration », « Dossier – Préférences Exercice - »



Uniquement sur l'exercice en cours, en fonction de ce que vous demande l'administration fiscale, il est possible de sélectionner la date butoir pour l'export des écritures correspondantes.

FORMAT

INFORMATION	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP	BASE DE DONNEES
1. Code journal	JournalCode	Alphanumérique	JOURNAUX.JORCODE
2. Libellé du journal	JournalLib	Alphanumérique	JOURNAUX.JORINTITULE
3. Numéro de séquence de l'écriture	EcritureNum	Alphanumérique	ECRITURES.ECRSEQUENCE
4. Date de saisie de l'écriture	EcritureDate	Date AAAAMMJJ	ECRITURES.ECRDATEEFFET
5. Numéro de compte	CompteNum	Alphanumérique	ECRITURES.CPTCODE
6. Libellé du compte	CompteLib	Alphanumérique	COMPTE.CPTINTITULE (1)
7. Champ à blanc	CompAuxNum		
8. Champ à blanc	CompAuxLib		
9. Numéro de Pièce	PieceRef	Alphanumérique	ECRITURES.ECRPIECE(2)
10. Date d'effet de l'écriture	PieceDate	Date AAAAMMJJ	ECRITURES.ECRDATEEFFET
11. Libellé de l'écriture	EcritureLib	Alphanumérique	ECRITURES.ECRLIBELLE(3)
12. Montant au débit	Debit	Numérique	ECRITURES.ECRDEBIT
13. Montant au crédit	Credit	Numérique	ECRITURES.ECRCREDIT
14. Code lettrage de l'écriture	EcritureLet	Alphanumérique	ECRITURES.ECRLETTAGE
15. Champ à blanc	DateLet		
16. Date de validation de l'écriture	ValidDate	Date AAAAMMJJ	ECRITURES.ECRDATEVALIDATION(4)
17. Montant en devise	Montantdevise	Numérique	ECRITURES.ECRDEVDEBIT ou ECRITURES.ECRDEVDEBIT(5)
18. Code de la devise	Idevise	Alphanumérique	DEVISES.DEVSYMBOLE(5)

- (1) Si le compte n'a pas de libellé, c'est le numéro du compte de l'écriture qui est pris en compte (écriture.comptenum)
- (2) Si le numéro de pièce n'est pas renseigné sur l'écriture, c'est le numéro de séquence de l'écriture qui est pris en compte (ECRITURES.ECRSEQUENCE).
- (3) Si l'écriture ne comporte pas de libellé, c'est le libellé du compte qui est pris en compte (comptes.comptelib)
- (4) Il s'agit de la date de validation de l'écriture (ECRITURES.ECRDATEVALIDATION) sinon de la date de déclaration de tva(ETATTVA.ETXDATE) (si elle existe), sinon la date d'effet (ECRITURES.ECRDATEEFFET) de l'écriture.
- (5) Si la devise est l'euro, les champs 17 et 18 ne sont pas renseignés.

Le fichier ne comportera que des écritures de type 'Validé'.